



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prêts

Question écrite n° 106907

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'obligation de souscrire une assurance lors d'emprunts immobiliers imposée par les banques. Nulle part la loi n'indique qu'une telle assurance est nécessaire à l'octroi de crédits immobiliers. Le prêteur dispose, en effet, de solides garanties en cas de non-remboursement avec, notamment, les hypothèques ou les cautions solidaires de proches. L'assurance emprunteur est donc détournée de son objet qui était à l'origine un produit de prévoyance qui permettait de protéger les proches de l'emprunteur en cas de malheur. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de supprimer ces pratiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106907

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10745